

Guide du citoyen en situation d'urgence



**En cas de sinistre,
nous sommes prêts.
Et vous?**



**Comité mixte
arrondissement
et industries
de Saint-Laurent**

 Saint-Laurent
Montréal 

À CONSERVER

Réalisation :

Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent (CMAI)
Direction des relations avec les citoyens

Rédaction :

Josée Béliveau
Julie Bellemare

Conception graphique :

Francine Pilon, design graphique

Impression :

Imprimerie Transcontinental inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-9801472-4-1

TABLE DES MATIÈRES

Un message du maire de Saint-Laurent	2
Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent	3

Soyez prêts

La responsabilité de poser les premiers gestes	4
Être bien préparé	4
Être alerte dans l'action	5
Avoir les bons réflexes	5
Être prêt à faire face à tout genre de sinistres	6
Service de secours adapté	6
Un rôle de soutien pour les enfants et les adolescents	6
Trousse d'urgence de base	7
Articles supplémentaires	7
Trousse de premiers secours	8
Trousse préemballées	8
Plan pour les animaux de compagnie	8
Déversement de produits toxiques	9
Inondation au sous-sol	10
Phénomènes naturels	11
Tornade	11
Foudre	11
Vents violents	12
Tremblement de terre	13
Panne d'électricité	14
Chaleur extrême	15
Plan d'urgence familial	16

Nous sommes prêts

Comment serez-vous informés en situation d'urgence?	17
Centre d'hébergement et d'aide	17
Plan d'urgence, de relève et de mission de l'arrondissement de Saint-Laurent	18
Patrouille de sécurité urbaine	18
Plan d'action de la Table de concertation en sécurité	18
Réclamation contre la Ville	18
Plan d'intervention d'urgence du CN	19
Plan d'intervention d'urgence de l'Aéroport Montréal-Trudeau	19
Pour en savoir plus	20
Répertoire téléphonique	20
Faites-nous part de vos commentaires	20

Un message du maire de Saint-Laurent



Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Laurent,

L'objectif ultime des membres du conseil de Saint-Laurent est d'offrir aux citoyens et citoyennes un environnement et un milieu de vie sécuritaires et paisibles. C'est la raison pour laquelle Saint-Laurent offre des services spécifiques comme la Patrouille de sécurité urbaine et met à jour régulièrement son plan de mesures d'urgence. Nous avons également réactivé le Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent (CMAI) dans le but de gérer les risques industriels majeurs sur le territoire.

Malgré toutes les mesures préventives déployées, un risque d'accident ou d'incident demeure toujours possible. Heureusement, les conséquences d'un tel incident peuvent être amoindries si elles sont maîtrisées. Saint-Laurent collabore avec les diverses instances afin d'assurer la sécurité de la population. De nombreux spécialistes des mesures d'urgence sont prêts à intervenir en cas de sinistre. Ils sont soutenus par un personnel dévoué et talentueux provenant de tous les milieux concernés.

Au cœur de cet effort collectif, il y a la participation des citoyens. Si vous n'êtes pas bien préparés, un sinistre risque de bouleverser davantage votre existence. En revanche, quelques précautions suffisent pour mettre toutes les chances de votre côté. C'est pourquoi nous vous encourageons à lire attentivement ce guide et à partager ces informations avec les membres de votre famille pour faire face à toutes sortes de situations d'urgence. Nous vous demandons de vous préparer à être autonomes pendant une période de trois jours, pour permettre aux autorités d'intervenir aux points critiques afin de protéger l'ensemble de la population, d'atténuer les effets du sinistre et de faciliter un retour à la vie normale.

Nous ne souhaitons pas vous alarmer mais vous permettre d'envisager divers scénarios et de simuler les gestes à poser selon le cas. Conservez ce guide pour qu'il demeure accessible, en tout temps.

Bonne préparation!

Le maire de Saint-Laurent,

Alan DeSousa, FCA

CONSEIL DE SAINT-LAURENT



Gérald Tremblay
Maire de la Ville de Montréal



Alan DeSousa, FCA
Maire de Saint-Laurent, conseiller et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal



Patricia Bittar, M.Sc.
Conseillère de la Ville, district de Norman-McLaren



Laval Demers, CA
Conseiller de la Ville, district de Côte-de-Liesse



Maurice Cohen
Conseiller d'arrondissement, district de Côte-de-Liesse



Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement, district de Norman-McLaren

Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent

La gestion des risques industriels majeurs...

Au cœur des préoccupations de Saint-Laurent

Le Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent (CMAI) est un regroupement volontaire de représentants des administrations municipales de Montréal et de Saint-Laurent, d'industries génératrices de risques sur le territoire de Saint-Laurent et d'organismes gouvernementaux (santé, sécurité civile et environnement) et municipaux ayant un rôle clé à jouer dans le domaine de la sécurité civile. Depuis 2007, deux citoyens de Saint-Laurent se sont joints à la démarche, confirmant ainsi la volonté du comité d'établir un dialogue avec la communauté.

Le CMAI met en place un processus de gestion des risques d'accident industriel majeur grâce à la mise en commun des ressources, de l'expertise professionnelle, des équipements, des connaissances et de l'expérience de chacun des membres.



Comité mixte arrondissement et industries de Saint-Laurent

777, boulevard Marcel-Laurin
Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7

Membres du Comité mixte arrondissement et industries (CMAI)

Industries :

Bombardier Aéronautique
Produits chimiques CCC
Agropur
Pétroles Crevier
Recochem

Ville de Montréal :

Arrondissement de Saint-Laurent
Centre de sécurité civile de Montréal
Service de police de la Ville de Montréal
Service de sécurité incendie de Montréal
Développement économique Saint-Laurent

Gouvernement :

Centre de santé et de services sociaux
de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent

Citoyens de Saint-Laurent :

Lucie Décary
Michel Labelle

La responsabilité de poser les premiers gestes

En cas de situation d'urgence ou de sinistre, il appartient au citoyen de poser les premiers gestes afin d'assurer sa propre sécurité et de sauver ses biens. Celui-ci peut également jouer un rôle important dans son milieu immédiat et sur les lieux de son travail en prenant les moyens adéquats pour se tirer d'affaire et, au besoin, porter secours à d'autres personnes en attendant du renfort.

Plusieurs moyens peuvent aider à se préparer à faire face à une crise : préparation de trousse d'urgence et de survie, stockage et entretien de denrées alimentaires et rédaction d'un plan d'évacuation.

ON DOIT CONNAÎTRE :

- Les actions à accomplir lors d'un sinistre majeur.
- Les risques de sinistre dans votre secteur pour assurer vos biens en conséquence.
- Votre voisinage pour pouvoir informer les secouristes si un voisin âgé ou handicapé a besoin d'aide.



Être bien préparé

Réviser fréquemment les cinq étapes suivantes :

- 1.** Avoir un plan d'évacuation pour quitter de façon sécuritaire son lieu de travail ou sa résidence. Repérer les sorties de secours.
- 2.** Avoir un plan pour joindre ses proches ou être joint par ceux-ci. Ne pas oublier que les communications par cellulaire sont souvent difficiles lors d'un sinistre.
- 3.** Déterminer un lieu de rencontre avec les membres de sa famille à distance de son domicile en cas d'évacuation chez un parent ou un ami.
- 4.** Avoir une trousse d'urgence. En cas d'évacuation ou de confinement dans sa résidence, le fait d'avoir certaines provisions essentielles à portée de la main rendra la vie plus confortable.
- 5.** Apprendre quelques techniques de secourisme de base et de réanimation cardiorespiratoire (RCR). En attendant les secours, elles peuvent sauver des vies.

Être alerte dans l'action

- Quand une situation d'urgence se déclare, appeler le 9-1-1 si une vie est menacée.
- Communiquer avec la municipalité au 3-1-1 et l'informer de la situation (même s'il n'y a pas de vie en danger, mais que la situation est inquiétante).
- Suivre l'évolution de la situation à la télévision ou à la radio pour connaître les actions importantes à accomplir.
- Si on connaît les bases du secourisme, intervenir lors de situations d'urgence sur les lieux en attendant les secours.
- Évacuer son domicile si jugé essentiel ou si les autorités le demandent. Ne pas oublier la trousse d'urgence.
- Si, au contraire, les autorités demandent de rester à la maison, respecter la consigne.
- Penser à ceux qui tenteront d'appeler. Si possible, laisser une note dans la boîte aux lettres indiquant où l'on se trouve.

Avoir les bons réflexes



- **Pour éviter de respirer des produits toxiques**
 - Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



- **Pour empêcher un produit toxique d'entrer**
- **Pour se protéger d'une explosion extérieure**
 - Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.
 - Fermer et calfeutrer portes et fenêtres et arrêter la ventilation.



- **Pour connaître les consignes à suivre, écouter la radio**
 - Respecter les consignes des autorités.



- **Pour ne pas s'exposer, ni exposer les enfants**
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



- **Pour que les secours puissent s'organiser**
 - Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
 - En cas d'urgence seulement, appeler le 9-1-1.

Être prêt à faire face à tout genre de sinistres

La préparation d'un plan d'urgence ne demande qu'environ 20 minutes. Il est possible d'utiliser le modèle de plan présenté en page 16. Avant de commencer, examiner les aspects suivants :

- Les sorties sûres de la maison et du quartier.
- Des lieux de rassemblement pour les membres de la famille, les colocataires et soi-même.
- Les personnes désignées, chargées d'aller chercher les enfants s'il est impossible de le faire soi-même.
- Des personnes-ressources, proches et à l'extérieur de la ville.
- Les renseignements sur la santé des membres de la famille.
- Un endroit pour confier l'animal de compagnie.
- Les risques dans la région.
- L'emplacement de l'extincteur, de l'entrée d'eau, de la boîte de fusibles ou de disjoncteurs, de la valve à gaz et du siphon de sol.

Service de secours adapté

Le Service de prévention des incendies de Montréal invite toute personne ayant une déficience visuelle ou auditive ou éprouvant de la difficulté à se déplacer en raison d'une déficience motrice à s'inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite.



En cas d'urgence, ce programme offert sans frais permet aux pompiers d'intervenir plus efficacement pour aider les personnes visées à évacuer leur résidence. Inscription : **514 872-3775**

Un rôle de soutien pour les enfants et les adolescents



Les enfants et les adolescents ne sont pas à l'abri des inquiétudes et du stress lorsque survient un événement malheureux tel un sinistre. Ils réagissent à ce stress chacun à leur façon et leurs réactions sont normalement de courte durée.

Il est important pour les parents de :

- les reconforter et les rassurer;
- les garder avec eux;
- leur expliquer ce qui est arrivé et de les rassurer sur les sentiments qu'ils peuvent éprouver;
- les encourager à parler de ce qui vient d'arriver et de répondre simplement à leurs questions;
- les laisser aider, si possible;
- éviter de leur faire regarder les images du sinistre à la télévision.

À tout moment, il est possible de demander de l'aide auprès d'un professionnel de la santé et des services sociaux ou d'une personne de confiance.

Il n'existe pas de secret pour aider les enfants à surmonter ce stress.
L'important c'est de :

LEUR SERVIR DE MODÈLE et DEMEURER À L'ÉCOUTE

Trousse d'urgence de base

Une trousse d'urgence devrait permettre d'être autonome pendant 3 jours au moins. Elle devrait contenir les éléments suivants :

- Deux litres d'eau par personne et par jour
- Des aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (ne pas oublier de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an)
- Un ouvre-boîte manuel
- Une lampe de poche et des piles
- Une radio à piles ou à manivelle (et piles de rechange)
- Une trousse de premiers soins
- Des articles pour les besoins particuliers – médicaments, lait maternisé ou matériel pour les personnes handicapées
- Des clés additionnelles (pour la voiture et la maison)
- De l'argent comptant – petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ (les chèques de voyage sont également utiles) et de la monnaie pour les téléphones payants
- Un plan d'urgence – mettre une copie dans la trousse et vérifier qu'il contient les coordonnées des personnes-ressources

Articles supplémentaires

Afin d'être équipé pour les pires situations d'urgence, il est également recommandé de mettre de côté les autres articles d'urgence suivants :

- Vêtements et chaussures de rechange
- Sac de couchage ou couverture chaude
- Sifflet – pour attirer l'attention au besoin
- Sacs à déchets
- Papier hygiénique et autres produits de soins personnels
- Gants de protection
- Outils de base – marteau, pinces, clé, tournevis, attaches, gants de travail
- Petit réchaud et combustible
- Deux litres d'eau de plus par jour et par personne
- Copies des documents personnels (passeport, acte de naissance, etc.)
- Bougies et allumettes ou briquet



Trousse de premiers secours

Il est essentiel d'avoir une trousse de premiers secours personnelle ou familiale prête et à la portée de la main. Elle devrait contenir ceci :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Un analgésique* | <input type="checkbox"/> Du ruban adhésif |
| <input type="checkbox"/> Un antiseptique et du savon | <input type="checkbox"/> Des gants de latex |
| <input type="checkbox"/> Des compresses de gaze stériles enveloppées individuellement | <input type="checkbox"/> Des épingles de sûreté |
| <input type="checkbox"/> Des rouleaux de bandage de gaze stérile | <input type="checkbox"/> Une paire de ciseaux |
| <input type="checkbox"/> Des pansements adhésifs de différents formats | <input type="checkbox"/> Une pince à échardes (ou pince à épiler pointue) |
| <input type="checkbox"/> Des pansements compressifs | <input type="checkbox"/> Un sac de type « Ziploc » pour mettre de la glace ou servir de sac à vomissement |
| <input type="checkbox"/> Des bandages triangulaires de format 101,6 cm x 101,6 cm x 101,6 cm | <input type="checkbox"/> Un drap de sauvetage |
| <input type="checkbox"/> Un bandage élastique en rouleau | <input type="checkbox"/> Un manuel de premiers soins |
| <input type="checkbox"/> Un thermomètre buccal ou rectal | <input type="checkbox"/> Un bloc-notes et un crayon |

* Attention aux dates d'expiration des médicaments.

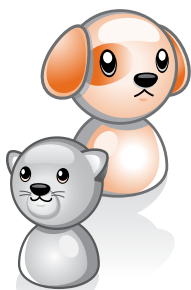


Trousses préemballées

Les trousses de la Croix-Rouge canadienne sont disponibles sur le site Internet www.croixrouge.ca.

On peut se procurer une trousse de l'Ambulance Saint-Jean ou de l'Armée du Salut dans un des magasins suivants : *Jean Coutu, Zellers, Déco Découverte et Canadian Tire.*

Plan pour les animaux de compagnie



En raison des règlements en vigueur, les animaux de compagnie sont interdits dans le centre d'aide aux sinistrés et dans certains hôtels, puisque certaines personnes pourraient avoir peur des animaux ou y être allergiques.

On peut identifier à l'avance une personne à qui confier son animal, un hôtel qui accepte les animaux ou une pension pour animaux.

Déversement de produits toxiques

Un accident mettant en cause des matières dangereuses peut se produire soit à l'intérieur d'un édifice établi dans le secteur industriel, soit sur le site d'une collision routière dans laquelle est impliqué un camion transportant des produits chimiques ou du gaz.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'une fuite ou d'un risque de fuite de produits toxiques, ce qui représenterait un danger important et imminent pour la population et l'environnement. Les intervenants d'urgence sont formés pour reconnaître les risques et donner des directives appropriées au public.



Si on est à l'extérieur à proximité du lieu de l'accident :

- Suivre les consignes de sécurité des autorités.
- Quitter l'aire de contamination, à pied si nécessaire, pour se mettre à l'abri.
- Ne pas démarrer de véhicule et ne pas allumer de cigarette.
- Prévenir les services d'urgence (9-1-1).
- Ne pas utiliser d'appareil électrique, au gaz ou à l'huile.

Si on est à la maison et que l'on reçoit un avis d'évacuation :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
- Fermer la conduite d'entrée d'eau à la maison.
- Fermer le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Quitter le logement le plus rapidement possible avec la trousse d'urgence.

Si on est à la maison, les autorités pourraient aussi nous demander d'y rester. Dans ce cas :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieur.
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
- Calfeutrer les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Fermer l'entrée d'eau à la maison.
- Couper l'électricité.
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Écouter les informations diffusées sur les ondes avec un appareil de radio à piles.

Traitement médical

L'exposition à une substance chimique peut nécessiter un traitement spécifique, selon la nature de la substance chimique à laquelle on a pu être exposé. Pour se faire, les médecins doivent connaître les symptômes. On doit donc prendre en note tout symptôme (rythme respiratoire et cardiaque, transpiration, étourdissement, teint, incohérence, réaction délirante) et en informer le personnel médical et les organismes de santé publique.

Inondation au sous-sol

Pour résoudre les problèmes d'inondation au sous-sol, il vaut mieux travailler de haut en bas, depuis les gouttières jusqu'au terrain et aux drains de fondation, puis au réseau de plomberie.

Gouttières et descentes pluviales

L'eau dans les gouttières se déverse dans les descentes pluviales. Si les descentes dirigent l'eau à proximité des fondations, l'eau descend directement aux drains de fondation, ce qui peut facilement les surcharger.

- S'assurer que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m (6 pi) du mur de fondation. De plus, il faut faire en sorte que l'eau ne se dirige pas vers les murs de fondation des voisins. Elle doit s'éloigner de la maison en direction de la rue, de la cour arrière ou de la ruelle arrière.
- Si les descentes pluviales sont raccordées au réseau d'égout de la maison ou aux drains de fondation, il faut les débrancher.
- Enlever les débris des gouttières régulièrement.

Dispositifs de protection contre les inondations

- Poser un ou plusieurs dispositifs de protection contre les inondations, comme les pompes de puisard ou les clapets antirefoulement. Chaque installation est unique et certains dispositifs peuvent nécessiter l'obtention d'un permis de plomberie. Vérifier auprès de la municipalité ou d'un plombier compétent avant de procéder.



Nivellement du terrain

- Si le terrain autour de la maison comporte une pente inversée, remblayer et niveler le terrain de manière à aménager une pente qui éloigne l'eau de la maison dans le premier 1,8 m (6 pi) de terrain.
- Aménager le sol en monticule au pourtour de la maison afin d'éloigner l'eau des murs de fondation. De plus, examiner les trottoirs, les patios, les terrasses et les voies d'accès pour automobiles. Avec le temps, ils peuvent se tasser et rediriger l'eau vers les fondations.
- Prolonger les descentes pluviales de manière à ce que l'eau s'éloigne de la maison et ne s'accumule pas près des murs et fenêtres de sous-sol.

Puisard

- Installer un puisard qui recueillera l'eau des drains de fondation au pourtour du sous-sol.
- Nettoyer le puisard tous les ans à l'arrivée de l'hiver.

Clapet antirefoulement

- Poser un clapet antirefoulement (dispositif qui empêche les eaux d'égout d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol). Le clapet se ferme automatiquement lorsque les eaux d'égout refoulent.

Entretien des appareils de plomberie

- Demander à un plombier compétent de vérifier périodiquement tous les dispositifs de protection contre les inondations et les appareils de plomberie afin de confirmer leur état de fonctionnement.

Phénomènes naturels

Les phénomènes naturels tels que les tornades, la foudre, les vents violents et les tremblements de terre, tout en étant pour la plupart relativement prévisibles, peuvent se développer rapidement. Ils font l'objet de alertes d'Environnement Canada.

Tornade

S'y préparer :

- Attacher solidement tout ce qui pourrait être emporté, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur (BBQ, meubles de jardin, etc.).
- Avoir à portée de main une radio à piles et une trousse d'urgence.

Pendant :

À l'intérieur :

- S'abriter au sous-sol, dans un placard aménagé sous un escalier ou sous un meuble solide, loin des murs extérieurs et des fenêtres, ou encore dans une petite pièce comme une salle de bain.

À l'extérieur :

- Sortir de la voiture et chercher refuge sous un viaduc ou une dépression de terrain. Se coller au sol et se protéger la tête.



TORNADO

Foudre

S'y préparer :

- Se tenir à l'écart des fenêtres, des portes et des cheminées.
- Ne pas toucher aux objets métalliques ni aux autres objets qui conduisent l'électricité tels que les éviers, les baignoires, les calorifères et les cordes à linge.
- Ne pas utiliser le téléphone.
- Débrancher les radios, télévisions et autres appareils électriques.

Pendant :

À l'extérieur :

- Ne pas s'abriter sous un arbre.
- À défaut d'abri, ne pas se coucher par terre mais s'accroupir et baisser la tête.
- En voiture, demeurer à l'intérieur, loin des arbres qui pourraient tomber dessus.
- Sur l'eau, rejoindre immédiatement la rive.



FOUDRE

Vents violents

S'y préparer :

- Avoir une trousse d'urgence prête.
- Couper et ramasser régulièrement les branches d'arbre mortes sur le terrain. S'il y a des arbres à proximité de fils électriques, communiquer avec Hydro-Québec.
- Vérifier régulièrement le drain autour de la maison pour l'écoulement de l'eau de pluie.



En cas d'alerte météorologique de vents violents :

- Suivre les messages d'alerte météorologique à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Remiser ou attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter, comme les meubles de jardin, le BBQ, les bacs à déchets ou l'antenne parabolique.

Pendant :

À l'intérieur :

- Réunir les membres de la famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et s'abriter sous un meuble solide. Si le logement n'a pas de sous-sol, s'abriter dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Éviter de prendre l'ascenseur.

À l'extérieur :

- Chercher refuge dans un bâtiment sûr dont le toit semble solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige le cas échéant.
- Dans un lieu découvert, chercher refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain. Se coucher face contre le sol et se protéger la tête.

Lorsque les vents faiblissent :

- Faire attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- Ne pas toucher aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils peuvent être sous tension. Communiquer avec Hydro-Québec ou l'entreprise locale de distribution électrique.
- Ne jamais entrer dans un édifice endommagé par les vents.
- Être attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.

Tremblement de terre

S'y préparer :

- Convenir d'un lieu de rassemblement au cas où des membres de la famille seraient séparés à la suite du séisme.
- Avoir une trousse d'urgence prête. Prévoir aussi des chandelles et des allumettes ou un briquet.
- Déplacer les objets lourds au bas des étagères pour éviter qu'ils tombent sur quelqu'un.
- Si le logement est équipé d'appareils au gaz naturel ou reliés à un réservoir de propane extérieur, s'assurer que tout est solidement arrimé et que les conduites ne peuvent se briser.



Pendant :

- Rester calme et écouter les consignes de sécurité à la radio.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence.

À l'intérieur :

- Rester dans le bâtiment. Ne pas aller dehors.
- S'éloigner des fenêtres, des miroirs, des cloisons de verre, des bibliothèques en hauteur, des foyers et des appareils d'éclairage.
- S'abriter sous un meuble solide ou se placer dans l'encadrement d'une porte. Sinon, se coller contre un mur et se protéger la tête.
- Dans un lieu public encombré, tenter de se réfugier dans un endroit moins achalandé pour éviter de se faire piétiner.

À l'extérieur :

- S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques et des autres structures qui peuvent s'écrouler, comme les panneaux-réclames.

En véhicule :

- Ne pas s'arrêter sur un pont, sur une voie surélevée, sous un viaduc ou dans un tunnel.
- Garer la voiture en bordure de la route, dans un endroit dégagé, et rester à l'intérieur.
- Dans un autobus, rester assis jusqu'à ce que le véhicule s'arrête.

Après :

- Vérifier l'état des personnes aux alentours. En cas de blessures, demander du secours et, si possible, administrer les premiers soins.

Panne d'électricité en hiver...

Les pannes d'électricité sont normalement de courte durée. Si elles se prolongent quelques jours, surtout en hiver, leurs inconvénients sont plus graves, notamment pour la santé et la sécurité de la population.

S'y préparer :

- Garder dans un endroit sûr :
 - Une lampe de poche et des piles de rechange
 - Une radio à piles ou à manivelle
 - Des chandelles ou une lampe à l'huile et le combustible recommandé
 - Un réchaud à fondue et le combustible recommandé
 - Un briquet et/ou des allumettes
- Installer un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifier régulièrement son bon fonctionnement.

Pendant :

- Écouter les nouvelles à la radio.
- Baisser les thermostats au minimum.
- Éteindre tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage.
- Ne pas ouvrir inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi durant 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de la municipalité, laisser couler un filet d'eau et actionner la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Allumer l'appareil de chauffage auxiliaire avant que le domicile ne soit trop froid.
- Si on utilise une génératrice, bien suivre les instructions du fabricant.



Prendre garde...

Ne jamais utiliser à l'intérieur des appareils de chauffage, d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou pour le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le **risque d'incendie** et dégagent du **monoxyde de carbone**, un gaz inodore, incolore et mortel.

Si la panne se prolonge quelques jours :

- Quitter le domicile s'il y fait trop froid. Si on ne sait pas où aller, communiquer avec la municipalité. Ne pas oublier d'emporter une trousse d'urgence.
- Avant de partir :
 - Fermer l'entrée d'eau et vidanger la tuyauterie. Mettre de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'éviers et de lavabos.
 - Couper l'entrée principale d'électricité et de gaz.

Quand l'électricité revient :

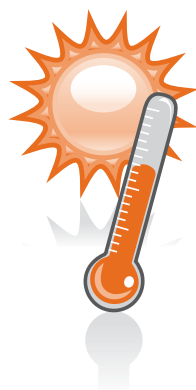
- S'assurer que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- Rétablir le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- Ouvrir l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- Ne pas rouvrir soi-même le gaz; demander à un spécialiste de le faire.

...en été

En été, les pannes d'électricité entraînent moins de conséquences néfastes. Par contre, il y a lieu de surveiller la fraîcheur des aliments, tant au réfrigérateur qu'au congélateur. Aussi, ne jamais recongeler un aliment décongelé, car on s'expose à une intoxication alimentaire.

Quelques mesures de prévention :

- Identifier une personne à contacter en cas de problème.
- Surveiller la météo et l'air ambiant à domicile à l'aide d'un thermomètre, surtout quand la température atteint ou dépasse 30°C ou 86°F et ne descend pas la nuit.
- Utiliser un climatiseur pour rafraîchir le logement ou passer quelques heures dans un endroit climatisé comme un centre commercial.
- Boire beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif ou selon les quantités indiquées par le médecin.
- Éviter les boissons alcoolisées et à forte teneur en caféine (café, thé, colas) car elles déshydratent.
- Prendre une douche ou un bain aussi souvent que nécessaire.
- Éviter les activités qui demandent beaucoup d'efforts.
- Se protéger du soleil en portant des vêtements légers, de couleur pâle et un chapeau.



Il est recommandé de porter une attention particulière aux **enfants de 4 ans ou moins** :

- Les faire boire plus souvent.
- Les rafraîchir dans un bain tiède plusieurs fois par jour.
- Éviter de les exposer au soleil et de les sortir entre 10 h et 15 h.
- Leur faire porter des vêtements légers et un chapeau à large bord à l'extérieur.
- S'assurer que l'air circule bien autour de leur lit et éviter de coller le lit au mur.
- Ne jamais les laisser seuls dans une voiture, même quelques minutes.

En cas d'urgence

Dans une situation de chaleur extrême, l'arrondissement de Saint-Laurent possède son propre plan d'urgence mettant à profit ses diverses installations municipales.

En cas de canicule, contacter le Bureau du citoyen au 3-1-1 ou surveiller les différents outils de communication de l'arrondissement.

En cas de malaise général, d'étourdissements, de fatigue, de maux de tête, de difficultés à respirer, de douleurs à la poitrine ou de jambes enflées, contacter rapidement Info-Santé au 8-1-1, son médecin ou, en cas d'urgence, le 9-1-1.

Plan d'urgence familial

■ Scénario d'évacuation

Prévoir des sorties de secours pour toutes les pièces de la maison. Si on habite en appartement, ne pas utiliser l'ascenseur. Prévoir également un itinéraire pour quitter le quartier en cas d'évacuation obligatoire.

Sorties d'urgence de la maison :

Itinéraire pour quitter le quartier :

Conseil : S'assurer que tous les membres de la famille savent comment sortir rapidement de la maison. Faire un exercice collectif au moins une fois par année.

■ Lieux de rassemblement

Désigner des endroits sûrs où tous les membres de la famille se rassembleront s'ils doivent quitter le domicile durant une urgence.

Lieu de rassemblement sûr près de la maison :

Lieu de rassemblement sûr à l'extérieur du quartier :

Conseil : Le lieu de rassemblement près de la maison devrait se situer du même côté de la rue que son domicile. Ainsi, les membres de la famille n'auront pas à traverser de rue ou à contourner des camions de pompiers ou des ambulances en cas d'urgence.

Faire des copies des actes de naissance et de mariage, des passeports, des permis de conduire, des testaments, des contrats d'assurance, etc. Les conserver dans un endroit sûr à la maison. Garder aussi des copies de ces documents dans un endroit sûr à l'extérieur du domicile, par exemple dans un coffret de sûreté ou chez un ami ou un membre de la famille qui vit à l'extérieur de la municipalité.

■ Enfants

Demander aux responsables de l'école ou de la garderie des enfants quelles sont leurs politiques concernant les urgences et comment ils communiqueront avec les familles dans une telle situation. Leur demander aussi quel type d'autorisation ils exigent pour laisser partir un enfant avec une personne désignée, au cas où un parent ne peut aller chercher lui-même son enfant.

Personne désignée 1 : _____

Tél. : _____

Personne désignée 2 : _____

Tél. : _____

Nous sommes prêts

Comment serez-vous informés en situation d'urgence?

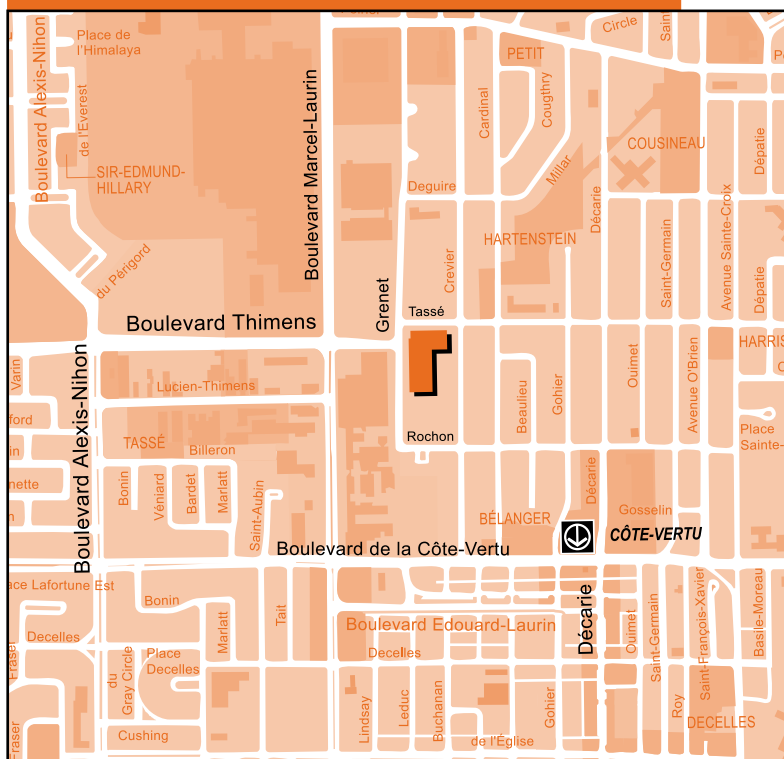
En cas d'urgence, Saint-Laurent utilisera tous les moyens nécessaires pour informer ses citoyens :

- Réponse aux appels reçus au numéro 514 855-6000 ou par la ligne 3-1-1
- Diffusion de communiqués dans les médias (radio, télévision, journaux, Internet)
- Avis sur le site Internet de l'arrondissement ville.montreal.qc.ca/saint-laurent
- Avis distribués dans les foyers
- Visites à domicile

Si la situation s'aggravait, les autorités pourraient émettre un avis d'évacuation. Dans ce cas, on doit quitter immédiatement les lieux où on se trouve en apportant sa trousse d'urgence. Il est important de suivre à la lettre les consignes des responsables et de se rendre chez un ami ou au centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées.

À moins que la vie d'une personne soit en danger, ne pas utiliser le téléphone (ligne terrestre ou cellulaire) afin de ne pas encombrer les lignes. Elles seront ainsi disponibles pour les autorités et les services de secours.

Le centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées sera situé au Centre des loisirs de Saint-Laurent, 1375, rue Grenet, 514 855-6110.



Plan d'urgence, de relève et de mission de l'arrondissement de Saint-Laurent

L'arrondissement de Saint-Laurent a élaboré un plan d'urgence, de relève et de mission qui prévoit une procédure d'alerte et de mobilisation, tout en permettant de coordonner les interventions des acteurs de l'arrondissement et des organismes extérieurs.

En cas de sinistre, peu importe sa nature,

une structure adaptée aux circonstances sera immédiatement mise sur pied.

Les responsables seront regroupés dans le Centre des opérations d'urgence de l'arrondissement situé à la mairie de Saint-Laurent. C'est de cet endroit stratégique que seront dirigées toutes les interventions et que sera émise l'information à la population et aux médias.

Patrouille de sécurité urbaine



La Patrouille de sécurité urbaine a été mise en service à Saint-Laurent le 30 avril 2007. Celle-ci représente un complément de choix aux services de la police de quartier, avec qui elle entretient des liens de collaboration et d'échange étroits et continus. La patrouille est en service toute l'année, **24 heures par jour, 7 jours par semaine**, afin d'exercer une surveillance accrue du territoire et de veiller au respect de la réglementation dans plusieurs sphères d'activité.

Un numéro de téléphone accessible en tout temps : **514 855-5700**

Plan d'action de la Table de concertation en sécurité

La Table de concertation en sécurité réunit les divers intervenants en matière de sécurité sur le territoire. Son objectif premier est de faire en sorte que tous ces

intervenants travaillent de façon efficace et concertée. De ce comité est née la Patrouille de sécurité urbaine.

Réclamation contre la Ville

Toute personne qui prétend avoir subi des **dommages matériels** pour lesquels elle entend réclamer des dommages et intérêts à la municipalité doit, dans les quinze jours suivant la date de l'événement, donner un avis par écrit à la Ville.

De même qu'il est fortement suggéré à toute personne qui prétend s'être infligé, par suite d'un accident, des **blessures**

corporelles pour lesquelles elle entend réclamer des dommages et intérêts à la municipalité de donner un avis écrit à la Ville le plus rapidement possible. Cet avis doit être écrit par le réclamant.

Un formulaire interactif est disponible dans la section Accès Montréal Web-Citoyens du site de la Ville de Montréal à l'adresse ville.montreal.qc.ca

Plan d'intervention d'urgence du CN

Le CN s'est engagé à veiller en permanence à la sécurité de son personnel, de ses actifs, de ses clients, des collectivités et de l'environnement. La compagnie prend des mesures considérables pour accroître son niveau de préparation et de protection, dans le but d'éviter des blessures, de sauver des vies et de réduire au minimum les dommages à l'environnement ainsi qu'à la propriété.

Pour ce faire, le CN a élaboré un plan d'intervention d'urgence qui présente le cadre et les procédures mis en place dans ses exploitations pour répondre de manière efficace et sécuritaire à une situation d'urgence. Ce plan s'applique à tous les produits qui pourraient constituer un risque pour la santé et la sécurité du public et des intervenants ou pour l'environnement.

Il comprend différents éléments, dont un système de gestion des incidents qui favorise la mobilisation rapide ainsi que l'utilisation efficace des ressources nécessaires à l'exécution et au soutien des opérations d'intervention d'urgence. Dans cette tâche, les équipes internes d'intervention du CN sont appuyées, selon les besoins, par des partenaires, notamment des organismes d'intervention gouvernementaux et des organismes de sécurité publique.



CN

Plan d'intervention d'urgence de l'Aéroport Montréal-Trudeau

Aéroports de Montréal est responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal (Aéroport Montréal-Trudeau), situé à proximité de Saint-Laurent. Aéroports de Montréal doit assurer une prestation de services de qualité qui répondent aux besoins spécifiques de la communauté tout en recherchant l'efficacité, la sûreté et la sécurité.

Lorsqu'un événement d'urgence survient sur le territoire aéroportuaire, le réseau routier aux alentours de l'aéroport peut être perturbé. Le public dispose de différents moyens pour communiquer avec un représentant d'Aéroports de Montréal ou pour accéder à l'information relative aux activités en cours, dont :

- le site Internet d'Aéroports de Montréal au www.admtl.com;
- les numéros des renseignements généraux 514 394-7377 ou 1-800-465-1213;
- la station radiophonique d'informations aéroportuaires (CHDO) au 89,7 FM;
- le transporteur aérien concerné.

Advenant une situation d'urgence impliquant un accident d'avion hors du territoire de l'aéroport, c'est la municipalité où survient l'incident qui est responsable de la direction des activités. L'autorité aéroportuaire assure la continuité des activités aériennes sur le site de l'aéroport tout en appuyant les transporteurs et la municipalité responsable de l'intervention d'urgence si elle en fait la demande.

On doit rapporter tout accident d'avion au 9-1-1. Il est important de noter que personne ne doit déplacer ou manipuler les débris ou autres éléments de preuve d'un appareil impliqué dans un accident.



AÉROPORT

Pour en savoir plus

Visitez le site Internet de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/saint-laurent, section *Services aux citoyens*, pour obtenir de plus amples renseignements.

Répertoire téléphonique

Mairie de Saint-Laurent et services municipaux	3-1-1
Urgence (police, pompiers, ambulance)	9-1-1
Patrouille de sécurité urbaine	514 855-5700
Poste de quartier 7	514 280-0107
Police (appels non urgents)	514 280-2222
Service de sécurité incendie	514 280-6740
Hydro-Québec (ligne Hydrodirect)	1 800 790-2424
Gaz Métro (fuites de gaz)	514 598-3111
Bell Canada (réparation 24 h sur 24)	6-1-1
Centre antipoison	1 800 463-5060
Société de transport de Montréal	514 786-4636
Assainissement de l'air et de l'eau	514 280-4330
Inspection des aliments	514 280-4300
Environnement Québec (Urgence-Environnement)	514 873-3636
Environnement (Ville de Montréal)	514 280-4300
CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent	514 331-3020
Info-Santé (Service téléphonique 24 h sur 24)	8-1-1
Hôpital	
Médecin	
École	
Garderie	



Autres sources de renseignements

Centre de sécurité civile de Montréal	services.ville.montreal.qc.ca/csc
Sécurité publique Québec	514 873-1300
Santé publique – Protection civile Canada	1 613 991-3283

Faites-nous part de vos commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur ce guide du citoyen en situation d'urgence par le biais du site Internet de Saint-Laurent au ville.montreal.qc.ca/saint-laurent d'ici le 27 mars 2009. Vous pourriez vous mériter un prix.